



Contrat de construction maison individuelle sans plans

Par **bouisset**, le **02/11/2010** à **17:18**

Bonjour,

N'ayant pas terminé le montage des murs avec des fausses déclaration mon constructeur m'a fait payer l'achèvement des murs et la mise hors d'eau, puis je réclamer la restitution des fonds ?

merci.

Par **papadiesel**, le **02/11/2010** à **21:33**

Mais pourquoi avez vous payé.?

On paye à l'avancement, et a l'achèvement. Mais jamais on solde des travaux non réalisés....Des photos, éventuellement?

Je ne suis pas constructeur, mais adjoint d'architecte.